

## DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST  
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK  
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7  
TÉL. 514 849 4007  
TÉLÉCOPIE 514 849 2195  
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 20 novembre 2006

M<sup>e</sup> Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie  
Régie de l'énergie  
800 Place Victoria  
Bureau 255  
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3610-2006.

Cause tarifaire 2007-2008 d'Hydro-Québec Distribution.

**Planification d'audience - Lettre de la *Corporation des entreprises en traitement de l'air et du froid (CETAF)*, l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)*.**

---

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de fournir à la Régie les renseignements suivants concernant la planification de l'audience au présent dossier.

### **Preuve de CETAF-AQLPA-SÉ :**

- ❑ Panel 1 - La stratégie tarifaire et les modifications à la structure tarifaire : Monsieur Marcel Boyer (témoin-expert) et Monsieur Jacques Fontaine. Durée prévue de 30 minutes.
- ❑ Panel 2 - Le Plan global en efficacité énergétique : Monsieur Jacques Fontaine, Monsieur Robert Thivierge et Madame France Sergerie. Durée prévue de 45 minutes.
- ❑ Panel 3 - La prévision de la demande : Monsieur Jacques Fontaine (témoin-expert). Durée prévue de 15 minutes.

**Contre-interrogatoire des panels de témoins d'Hydro-Québec :**

- Panel 1 : 20 minutes.
- Panel 2 : 15 minutes.
- Panel 3 : 15 minutes.
- Panel 4 : 30 minutes.
- Panel 5 : 30 minutes.

Sous réserve de modifications, suivant la preuve qui sera verbalement présentée en audience.

**Contre-interrogatoire des témoins des autres intervenants :**

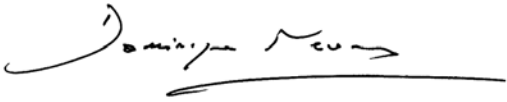
- 15 minutes à chacun des intervenants CCEG, GRAME, OC, ROEE et UC.
- 5 minutes à chacun des intervenants ACEFQ et AQCIE-CIFQ.

Sous réserve de modifications, suivant la preuve qui sera verbalement présentée en audience.

**Disponibilité des témoins :**

Nous vous prions de noter que Monsieur Marcel Boyer ne sera pas en mesure de témoigner après le 8 décembre 2006. Des obligations professionnelles, contractées depuis plusieurs mois, l'obligent à être à l'extérieur de Montréal, à partir de la fin de la journée du 8 décembre, pour plusieurs semaines.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.  
Procureur de la *Corporation des entreprises en traitement de l'air et du froid (CETAF)*,  
*l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et  
*Stratégies Énergétiques (S.É.)*

c.c. La demanderesse et les intervenants.